

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 19 juillet 2013

## Compte-rendu

L'an deux mil treize, le dix-neuf du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Bernard THIVEND, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine BAILBE, Anne-Laure DAVID, Michel NELLY

**Absents excusés :** Mmes Pascale MACHILLOT, Marylin BURNOT, Marie-Pierre FAYOLLE, MM. Walter MASTON, Patrick TATU

**Absent :** M. Georges PACAREAU

A l'ouverture de la séance, M. le Maire a présenté à l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par un membre du Conseil municipal empêché d'assister à la séance, de voter en son nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DU MANDANT	NOM DU MANDATAIRE
Walter MASTON	Christian BUONO

**Date de la convocation :** 11 juillet 2013

**Secrétaire élue pour la séance :** Mme Isabelle DEMEURE BESSON

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Budget général

Art.	Op.	Désignation	Dépenses	Art.	Op.	Désignation	Recettes
		<i>Investissement</i>					
020		Dépenses imprévues	13 670.36				
2111		Terrains nus	2 249.52	24		Cession terrains	10 140.00
21571	185	Acquisition tondeuse	616.00	10222		FCTVA	- 729.12
2184	89	Mobilier crèche	- 8 500.00	1336	102	Subvention trottoir	8 350,00
2188	89	Matériel crèche	7 500.00				
2188	115	Acquisition matériel	1 609.00				
2188	158	Mobilier urbain	616.00				
		Dépenses totales	17760.88			Recettes totales	17 760.88

Budget annexe

Art.	Op.	Désignation	Dépenses	Art.	Op.	Désignation	Recettes
		<i>Investissement</i>					
6015		Achat terrains aménagés	2 249.52	773		Réduction mandat achat terrains	2 249.52
		Dépenses totales	2 249.52			Recettes totales	2 249.52

Adopté à l'unanimité.

## **N° 2013-46 : OBJET : ROANNAIS AGGLOMERATION – APPROBATION DES STATUTS**

La communauté d'agglomération et les communes membres ont mené une réflexion au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 sur les compétences pouvant être exercées au niveau intercommunal. Ce travail de co-construction a permis l'élaboration des compétences facultatives, dont le nombre et le contenu sont précisément définis dans les statuts. De plus, des propositions ont vu le jour concernant la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles sur lequel le conseil communautaire sera amené à se prononcer dans les prochains mois.

Les conseils municipaux des communes membres disposent de trois mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts tels qu'adoptés par le conseil communautaire de Roannais Agglomération le 8 juillet 2013.

Les élus de Pouilly les Nonains, après avoir pris connaissance du projet qui leur est présenté par M. THIVEND, Maire, donnent un avis favorable à la rédaction définitive des statuts de Roannais Agglomération.

## **N° 2013-47 : OBJET : ROANNAISE DE L'EAU – MODIFICATION DES STATUTS**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du statut de Roannaise de l'Eau suite à la création de Roannais Agglomération. Il s'agit de tirer les conséquences du transfert de la compétence assainissement collectif et de la compétence assainissement non collectif à Roannais Agglomération ce qui a pour effet d'entraîner le retrait de plein droit des communes qui avaient adhéré à Roannaise de l'Eau pour l'une ou les deux compétences.

Ne sont pas retirées de plein droit les communes qui avaient adhéré à la fois pour la compétence assainissement collectif et pour la compétence eaux pluviales, le transfert de cette dernière compétence reste effectif.

Objet du Syndicat : Il s'agit de dissocier explicitement les compétences assainissement collectif et eaux pluviales, chacune restant dans la liste des compétences à la carte du Syndicat.

Compétences à la carte : Les collectivités adhérentes peuvent opter pour une ou plusieurs compétences à caractère optionnel :

- Eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, eaux pluviales, « prévention du risque inondations »

Représentativité – Pouilly les Nonains : 1 délégué qui dispose d'une voix.

## **N° 2013-49 : OBJET : CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES – MODIFICATION**

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la Commission Voirie, indique que suite aux travaux d'aménagement de la VC n° 223 rue de Montgivray, il convient de classer dans la voirie communale la partie aménagée, soit 38 ml.

Il propose au Conseil municipal de rectifier le tableau de classement des voies communales et de porter le total à 23 116.80 m, la longueur des chemins ruraux reste inchangée (10 104 m).

Adopté à l'unanimité.